Liste des types d'habitats naturels et des espèces pour lesquels le site est désigné et données y afférentes; synthèse des critères scientifiques ayant conduit à la sélection du site Natura 2000 BE33030 – « Vallée de l'Amblève de Chêneu au Pont de Targnon »

La présente annexe indique, compte tenu des données actuellement disponibles :

- la liste des types d'habitats naturels et la liste des espèces pour lesquels le site est désigné ainsi que les données concernant respectivement leurs surfaces, leur niveau de population et l'estimation de leur état de conservation; les types d'habitats naturels et les espèces prioritaires sont indiqués par un astérisque (*);
- une synthèse des résultats de l'évaluation de l'importance du site pour assurer la conservation des types d'habitats naturels d'intérêt communautaire de l'annexe VIII et des espèces d'intérêt communautaire de l'annexe IX et des espèces d'oiseaux de l'annexe XI de la loi du 12 juillet 1973 que le site abrite.

Ces résultats justifient la sélection du site comme site Natura 2000. Les données complètes, détaillant les résultats de l'application des critères de sélection, sont disponibles auprès des services centraux du Département de la Nature et des Forêts, avenue Prince de Liège 15, à 5100 Jambes et sur le site Internet http://natura2000.wallonie.be

Les données relatives aux types d'habitats naturels (liste, surface et état de conservation) et aux espèces (liste, population et état de conservation) pour lesquels le site est désigné sont issues des formulaires standards de données établis entre 2002 et 2005. Ces données estimées à l'échelle du site au moment de sa sélection contiennent des approximations. Elles ont été pour partie actualisées, en particulier pour les surfaces, sur base des meilleures connaissances disponibles et il conviendra de poursuivre l'actualisation de ces données sur base d'une cartographie détaillée des habitats.

Le site BE33030 a été sélectionné pour les raisons suivantes : le site comprend à la fois des milieux forestiers (forêts de versant, essentiellement) et des prairies humides, établies dans la « Vallée de l'Amblève entre Cheneux et Pont de Targnon. Il présente une érablière ardennaise et une forêt alluviale de l'Alno-Padion de grande qualité, milieux prioritaires. Le martin-pêcheur niche dans les berges à arrêtes vives et le pic noir dans les forêts de versant. L'ensemble a une très grande valeur paysagère.

A. Types d'habitats naturels d'intérêt communautaire de l'annexe VIII de la loi pour lesquels le site est désigné

Types d'habitats naturels d'intérêt communautaire	Surface	EC	UG HIC*	
9180 *	27,03 ha		UG 6	
9110	7,89 ha	В		
91E0 *	3,11 ha	A	UG 7	
6430	0,96 ha	В		

<u>Légende</u>: EC: estimation de l'état de conservation au moment de la sélection du site; A: conservation excellente; B: conservation bonne; C: conservation moyenne; UG HIC*: unité(s) de gestion abritant ou susceptible(s) d'abriter (lorsque les données précises ne sont pas disponibles) l'habitat naturel d'intérêt communautaire prioritaire; "-": donnée non disponible

6430 : Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin

9110 : Hêtraies du Luzulo-Fagetum

9180 * : Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion

91E0 * : Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incamae, Salicion albae)

B. Espèces des annexes IX et XI de la loi pour lesquelles le site est désigné

Code	Nom latin	Nom français	Population				EC
			résidente	sidente migratoire			
				repr.	hiver	étape	
1096	Lampetra planeri	Lamproie de planer	P				В
1163	Cottus gobio	Chabot	P				В
1355	Lutra lutra	Loutre d'Europe	P				В
A229	Alcedo atthis	Martin pêcheur d'Europe		1 p			С
A236	Dryocopus martius	Pic noir	P				В

<u>Légende</u>: P = présence; p = couple; id = individu; EC : estimation de l'état de conservation au moment de la sélection du site; A : conservation excellente; B : conservation bonne; C : conservation moyenne; vis. : visiteur; occ. : occasionnel; "-" : donnée non disponible.

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 23 janvier 2014 de désignation du site Natura 2000 BE33030 – « Vallée de l'Amblève de Chêneu au Pont de Targnon ».

Namur, le 23 janvier 2014.

Le Ministre-Président, R. DEMOTTE

Le Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, C. DI ANTONIO